



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 13 juin 2016

Le treize juin deux mille seize à 20h30, le conseil municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué le 6 juin 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de **Madame Sandrine LABROUSSE, Maire.**

Présents : Jérôme LAURIER, Christophe BEGA, Michel DAVID, Jean-Marie TESSIER, Cécile TRIVIAUX, Christophe DELBREIL, Jean-Marc DAVID, Michel SAGE, Emmanuel RAFFAILLAC, Francine LAPOUGE

Membres : 11	Présents : 11	Représentés : 0
--------------	---------------	-----------------

Jean-Marc DAVID a été nommé secrétaire.

### 1 PAB aménagement du bourg en traverse. Demande de subvention au Conseil

#### Départemental ( voirie et réseaux divers)

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier établi par le cabinet DEJANTE , Maître d'œuvre pour l'opération PAB du bourg en traverse.

Le montant HT des travaux s'élève à la somme de 51850,00 € ( dont 3000.00 € HT pour les honoraires du MO), soit 62220.00 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de l'exécution des travaux et sollicite du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 17655.00 €

### 2 PAB aménagement du bourg en traverse. Demande de subvention au Conseil

#### Départemental (espaces publics) années 2016 et 2017.

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier établi par le cabinet DEJANTE , Maître d'œuvre pour l'opération PAB du bourg en traverse, aménagement des espaces publics.

#### Pour 2016 :

Le montant HT des travaux s'élève à la somme de 106365,00 € (dont 12000.00 € HT pour les honoraires du MO), soit 127638.00 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de l'exécution des travaux et sollicite du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 55407.90 €.

#### Pour 2017 :

Le montant HT des travaux s'élève à la somme de 116970,00 € (dont 1000.00 € HT pour les honoraires du MO), soit 141564.00 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de l'exécution des travaux et sollicite du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 47000.00 €.